

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux services périscolaires (restauration scolaire et garderie périscolaire) composé comme suit :

○ Le règlement intérieur

Le règlement intérieur des services périscolaires regroupe toutes les informations utiles concernant ces services. Il est à nous retourner signé.

○ Fiche de renseignement

Nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche de renseignement (par élève et non par famille).

En effet, celle-ci nous permet de connaître les coordonnées des parents en cas de besoin au sein des services périscolaires ainsi que les éventuelles allergies de votre enfant.

Conformément au règlement, cette fiche conditionne l'accès aux services.

○ Attestation d'assurance

Une copie de votre responsabilité civile où figure le nom de l'enfant (cf. article 10 du règlement intérieur).

○ Autorisation de quitter seul les services périscolaire - Pour les Primaires uniquement

Pour les nouveaux élèves, un compte sera créé pour les parents afin de pouvoir accéder aux inscriptions en ligne via le site <https://www.periscolaire-montvalezan.fr/>

Ce dossier est à retourner pour **le Vendredi 07 Juillet à 12h00 au plus tard** y compris pour les enfants qui seraient présents uniquement sur la saison hivernale.

Passé ce délai, tous dossiers incomplets ou manquants entraîneront des pénalités de 5,00 € par jour et par enfant et le compte d'accès aux inscriptions des services périscolaires sera suspendu.

○ Quelques infos

Tous les services mis en place l'an dernier sont maintenus (horaires et jours précisés dans le règlement intérieur)

A l'année :

- La garderie périscolaire du lundi, mardi et jeudi soir (16h30/17h55)

En hiver le vendredi :

- Restauration scolaire
- Garderie 13h30/16h30 (engagement sur l'hiver)



- Garderie périscolaire 16h30/17h55

L'inscription aux services sera **ouverte sur l'année, le paiement conditionne l'accès au service.**

Par conséquent afin de valider l'inscription il vous sera demandé de régler en amont les périodes d'inscription.

Tarifs applicables et pénalités (cf délibération 2023 066 du 27 Avril 2023)

GARDERIE PERISCOLAIRE	
OUVERTE A L'ANNEE LE LUNDI, MARDI ET JEUDI, HORS VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE A et les vendredis en saison d'hiver, hors vacances scolaires	
Tarif de 16h30à 17h55	4€
SAISON D'HIVER LE VENDREDI APRES-MIDI HORS VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE A	
Tarif de 13h30 à 16h30	6,50 €
PENALITES	
Retard de transmission du dossier aux services périscolaires préalablement au début de l'année scolaire – 07 Juillet 2023	5,00 € / jour de retard / enfant
Pour la garderie du soir l'enfant sera obligatoirement récupéré à l'issue du service par le représentant légal ou par toute personne autorisée, en respectant les horaires avant la fin du service à 17h55. En cas de retard, une pénalité sera appliquée et répétée si besoin.	20,00 € / retard constaté / enfant
Enfant laissé à la charge des services périscolaires sans inscription ou hors délais d'inscriptions.	50,00 € / constat / enfant

Nous vous rappelons que ces services sont gérés par la Mairie et non par l'école.



Aussi, nous vous remercions de correspondre directement avec la Mairie pour toute inscription, désinscription, autorisation de sortie, etc...

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Amandine BOUCARD - 04.79.06.89.82 ou recettes@montvalezan.fr

Comptant sur votre compréhension et votre régularité pour le respect des dates d'inscriptions.

**Monsieur Le Maire,
Jean-Claude FRAISSARD**

